



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais de déplacement

Question écrite n° 16572

### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les conditions d'indemnisation des agents des collectivités locales utilisant leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, l'indice retenu pour ces personnels est nettement inférieur à celui fixé, par exemple, pour un représentant de commerce qui déduit fiscalement ses frais. Par ailleurs, l'indemnité kilométrique n'a pas été révisée depuis 1993. Il lui demande donc quelle disposition il entend prendre afin de mieux indemniser ces agents.

### Texte de la réponse

La concertation interministérielle, engagée à plusieurs reprises sur la revalorisation des taux de remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires territoriaux, n'a pas encore abouti. Toutefois, dans le cadre de l'accord sur le dispositif salarial applicable jusqu'au 31 décembre 1999, le Gouvernement s'est engagé à ouvrir une réflexion d'ensemble sur les modalités et le niveau du remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires des trois fonctions publiques. Un groupe de travail placé sous l'autorité du directeur général de l'administration et de la fonction publique a été constitué pour examiner l'ensemble de ces points. C'est sur la base des propositions de ce groupe de travail que le Gouvernement arrêtera sa position.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16572

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 1998, page 3710

**Réponse publiée le :** 10 août 1998, page 4483